

FICHE D'INFORMATION

TRAITEMENT D'UN TATOUAGE PAR LASER PIGMENTAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Le Docteurque vous venez de rencontrer vous a proposé de réaliser un traitement d'un tatouage par laser pigmentaire.

Le but du traitement est de provoquer par un effet photo-acoustique la destruction des particules de pigment incluses dans la peau (derme).

C'est un traitement long nécessitant plusieurs séances (passages), avec un intervalle de deux mois au minimum entre chaque passage sur la même zone. Il n'est pas possible de prévoir le nombre total de passages nécessaires (de deux à cinq pour un tatouage amateur, jusqu'à dix pour un tatouage professionnel multicolore, de deux à trois pour un tatouage rituel ou accidentel).

L'éclaircissement du tatouage se fait progressivement.

Bien que le traitement par Laser pigmentaire soit le plus souvent efficace, aucune garantie ne peut être donnée d'un résultat total et parfait.

La douleur :

Les impacts de Laser sont désagréables et parfois même douloureux dans certaines zones et peuvent donc nécessiter une anesthésie locale par une crème anesthésique (EMLA®), appliquée sous un pansement occlusif deux heures avant la séance, ou par l'injection d'un anesthésique local (entraînant une sensation de brûlure durant quelques secondes).

Le risque essentiel de l'anesthésie locale injectable est une allergie au produit anesthésique. Ce risque est rare.

Les suites immédiates :

Après passage du rayon Laser sur l'ensemble de la zone à traiter on observe un blanchiment de la peau ou un léger saignement punctiforme. Quelques heures après les traces blanchâtres sont remplacées par des croûtelles qui disparaissent en 8 à 10 jours.

Des soins locaux de désinfection et l'application de corps gras seront effectués tous les jours. Votre médecin vous précisera le type de pansement souhaité.

Une fois la cicatrisation terminée, une certaine proportion des pigments du tatouage aura disparu.

Le risque

- à distance du traitement il existe un risque faible de cicatrice. Toutefois, dans le cas d'un tatouage très dense en pigment, une légère modification de la surface de la peau en regard du tatouage peut être visible.
- pour limiter les risques de brunissement des zones traitées il faut éviter les expositions solaires pendant une période de un mois suivant chaque passage et une protection solaire par un écran total est indispensable dans les suites du traitement.
- des réactions gênantes pouvant se produire avec la prise de certains médicaments (isotrétinoïne), tout traitement médicamenteux en cours ou débuté pendant le traitement Laser doit être signalé.

Absence de cotation de cet acte médical à la Nomenclature de la Sécurité Sociale :

Aucun remboursement n'est possible et aucun arrêt de travail ne pourra être accordé pour cet acte à visée esthétique.

Le médecin qui vous a remis cette fiche est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé » :

Document rédigé par la Société Française de Dermatologie



LASER PIGMENTAIRE – principe, indications, contre-indications, modalités

Principe

- Les **tâches brunes** résultent d'une accumulation de pigment brun (mélanine) dans les cellules de la peau (kératinocytes). Elles résultent essentiellement des **ultraviolets**. Il en existe trois grandes catégories :
 - **Lentigos séniles** ou « **tâches de vieillesse** » (« **fleurs de cimetière** ») : ils apparaissent généralement après 40 ans sur les zones exposées au soleil (visage, décolleté, avant-bras, mains), sous l'effet conjugués des **UV** et de l'**âge**.
 - **Lentigos actiniques** ou **lentigo solaires** ou **lentiginos solaires** : ils peuvent apparaître à n'importe quel âge, après une exposition solaire intense (« coup de soleil ») et persistent généralement toute la vie. Ils siègent le plus souvent sur le haut du dos, le décolleté ou les avant-bras. Ils traduisent une fragilisation du capital solaire.
 - **Tâches café au lait** : se sont des tâches brun clair, assez homogènes, généralement visibles dès la naissance ou dans les premiers mois de vie. Elles peuvent mesurer quelques millimètres à quelques centimètres.
- Le **tatouage** consiste à déposer dans la peau des pigments de différentes couleurs, dans un but esthétique ou symbolique.

Indications

- Les lasers pigmentaires sont très efficaces sur les **lentigos séniles**, les **lentigos actiniques** et les **tâches café au lait**.
- Le traitement de référence pour effacer les **tatouages** est le laser pigmentaire. Celui est d'autant plus efficace que la couleur est **sombre (bleu foncé et noir)**. Pour les autres couleurs, en particulier le jaune et le rouge, un bon résultat est plus long et plus difficile à obtenir.



Lentigos séniles du front

Lentigo actiniques du dos de la main

Tatouage en forme de papillon

Contre-indications et précautions

- Peau bronzée : mieux vaut attendre le débronzage.
- Photosensibilité et maladie du pigment (vitiligo).
- Il est primordial avant tout traitement d'une lésion pigmentée d'être **examiné par un dermatologue pour vérifier l'absence de lésion cutanée suspecte ou de grain de beauté atypique** : **une tache pigmentée n'est pas forcément bénigne**. Au moindre doute, une analyse histologique au laboratoire peut s'avérer nécessaire.

Modalités

Avant la séance de laser

- Immédiatement avant la séance, mettre des lunettes spéciales de protection, fournies au cabinet.

Pendant la séance de laser

- Le patient est allongé. Les lunettes de protection sont mises.
- Une sensation douloureuse est parfois ressentie (« coup d'élastique »), selon les patients et les zones traitées. Elle est généralement minime. La **crème EMLA** ou **ANESDERM** peut être utile (application **90 minutes avant, sous occlusion**).
- Après chaque impact laser, la lésion blanchie partiellement en quelques secondes, puis quelques gouttes de sang peuvent apparaître. Le sang sèche en quelques heures en formant une croûte, qui tombe en 1 à 2 semaines.
- La séance dure 5 à 30 minutes selon l'étendue de la zone à traiter.

Après la séance de laser

- Suites normales : quelques jours après, apparaît une petite croûte, qu'il ne faut pas arracher et qui va tomber en 1 à 2 semaines.
- Soins post-laser : appliquer une crème apaisante pendant 1 à 2 semaines. Ne pas bronzer pendant 2 mois.
- Risques : les complications sont très rares. Il peut s'agir de brûlures, de surinfections ou de cicatrices (hyper- ou hypopigmentées). Les anomalies secondaires de la pigmentation sont rares et presque toujours réversibles. Elles sont généralement liées à une exposition solaire intempestive.

Selon les cas, il faut **1 à 4 séances** pour les taches pigmentées, **2 à 5 séances** pour les tatouages accidentels, rituels ou amateurs et **5 à 10 séances** pour les tatouages professionnels. Délai minimum **entre les séances** : **1,5 à 2 mois**.

Les séances de laser à visée esthétique **ne sont pas remboursées** par la Sécurité Sociale. **Aucun arrêt de travail** ne sera accordé.